

COMMUNE DE MEZIERES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 13 mars 2019, adressé individuellement par écrit à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Etaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), DUPETITPRÉ Patricia, CHYRA Sarah (Adjoint), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, DOLO Philippe, PIGEON Joseph, BADIER David, ROMMEIS Marie-Cécile, BAUDE Florent,

Etaient absents :

MARCHAND Sébastien a donné procuration à CHYRA Sarah

HALLOUX Christophe a donné procuration à BADIER David

PRIOUL Nolwenn a donné procuration à BAUDE Florent

LE ROUX Laëtitia (excusée)

NOURRY Pascal (non excusé)

Patricia DUPETITPRÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°15-2019 : APPROBATION COMPTES DE GESTION « COMMUNE » et « ASSAINISSEMENT » ETABLIS PAR LE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC - Exercice 2018
--

Nomenclature : 7.1

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler sur les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le compte de gestion de l'assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N°16-2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « COMMUNE »

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion.

Madame DUPETITPRÉ Patricia prend la présidence et présente le compte administratif 2018 de la commune.

Après avoir eu lecture des dépenses, des recettes et des résultats, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE**, le compte administratif « Commune » 2018.

Fonctionnement	Dépenses	953 754.50	Résultat de l'exercice 2017	Part affectée A l'investissement Exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
	Recettes	1 231 754.73			
	Excédent	+ 278 000.23			
Investissement	Dépenses	527 114.46	Résultat de l'exercice 2017		Résultat de clôture de l'exercice 2018
	Recettes	553 108.42			
	Excédent	+ 25 993.96			
Soit un excédent global des deux sections de					+ 578 939.97

DÉLIBÉRATION N°17-2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « ASSAINISSEMENT »*Nomenclature : 7.1*

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion.

Madame DUPETITPRÉ Patricia prend la présidence et présente le compte administratif 2018 de l'assainissement.

Après avoir eu lecture des dépenses, des recettes et des résultats, **le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le compte administratif « Assainissement » 2018.

Fonctionnement	Dépenses	62 274.94	Résultat de l'exercice 2017	Part affectée A l'invest. Exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2018
	Recettes	111 119.51			
	Excédent	48 844.57			
Investissement	Dépenses	64 890.77	Résultat de l'exercice 2017		Résultat de clôture de l'exercice 2018
	Recettes	54 313.40			
	Déficit	- 10 577.37			
Soit un excédent global des deux sections de					+ 189 001.45

DÉLIBÉRATION N°18-2019 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNEE 2019*Nomenclature : 7.2*

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les taux d'imposition communaux de l'année précédente et suggère de les augmenter de 0.15 points pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** de porter les taux suivants pour l'année 2019 :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	16.74	16.89
Taxe foncière bâti	17.78	17.93
Taxe foncière non bâti	42.50	42.65

DÉLIBÉRATION N°19-2019 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT- ANNÉE 2019

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire souligne que la Commission des Finances s'est réunie le 11 mars 2019 pour définir les priorités d'investissement de l'année 2019.

Après avoir pris connaissance des travaux programmés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE d'inscrire au budget primitif de l'année en cours les dépenses d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau joint.

Art.	Op.	PROGRAMMES	Budget 2018	DM	TOTAL BUDGET	Règlements 2018	Disponibilité Au 31/12/2018	Restes à réaliser à reporter sur 2019	Nouvelles propositions	Montant total BP 2019
2313	15	Mairie/Bibliothèque et Aménagement	5 000	5000	10 000	1 287,00	8 713,00	8 700,00 €	0,00 €	8 700,00 €
2111 2138	23	Acquisition de terrain	33 000		33 000	17 557,35	15 442,65	15 442,00 €	63 558,00 €	79 000,00 €
2313	41	Bâtiments Communaux	5 000		5 000	2 989,12	2 010,88	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
2315	62	Renforcement de voirie	30 000		30 000	0,00	30 000,00	30 000,00 €	141 750,00 €	171 750,00 €
2183 2188	63	Acquisition Matériel divers	8 000	2000	10 000	3 799,97	6 200,03	6 200,00 €	3 800,00 €	10 000,00 €
2188	34	N° de lieux-dits	10 000		10 000	0	10 000,00	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2184 2188	10007	Acquisition de Livres - CD	8 000		8 000	6 218,83	1 781,17	1 700,00 €	6 300,00 €	8 000,00 €
2313	10008	Travaux Ecole Publique	3 000		3 000	0	3 000,00	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
2184 2188	10009	Acquisition Matériel/ Mobilier scolaire/périscolaire	5000		5 000	1 481,11	3 518,89	3 500,00 €	12 500,00 €	16 000,00 €
2313	10017	Boulangerie Acquisition + travaux	142 000	5000	147 000	129 231,82	17 768,18	17 768,00 €	-2 768,00 €	15 000,00 €
202	10018	PLU	25 000		25 000	8 228,28	16 771,72	16 771,00 €	9 229,00 €	26 000,00 €
2315	10019	Aménagement Sécurité du Bourg	160 000		160 000	99 343,18	60 656,82	60 656,00 €	7 344,00 €	68 000,00 €
2315	10020	Aménagement Accessibilité	3 000	1 500	4 500	2 565,00	1 935,00	1 935,00 €	0,00 €	1 935,00 €
204181	10021	Effacement des réseaux rue de la motte	30 000		30 000	12975,80	17 024,20	17 020,00 €	0,00 €	17 020,00 €
2313	10023	Rénovation salle des fêtes	650 000		650 000	176 782,78	473 217,22	473 215,00 €	46 785,00 €	520 000,00 €
2182		Acquisition véhicule							12 700,00 €	12 700,00 €
			1 117 000	13 500	1 130 500	462 460,24	668 039,76	667 907,00 €	304 198,00 €	972 105,00 €

DÉLIBÉRATION N°20-2019 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BUDGET COMMUNE 2019

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif de la commune de l'année 2018 dégage au 31/12/2018 :

- Un excédent de fonctionnement de : **378 000.23 €**
- Un excédent d'investissement de : **200 939.74 €**

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance du résultat, **DÉCIDE**, à l'unanimité,

- d'inscrire au compte 002 de la section de fonctionnement la somme de : **100 000 €**
- d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de : **278 000.23 €**
- de reporter au compte 001 de la section d'investissement l'excédent soit la somme de **200 939.74 €**.

DÉLIBÉRATION N°21-2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « COMMUNE »

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2019 chapitre par chapitre, qui s'établit de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 290 910 €**
- En section d'investissement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 067 140 €**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2019 de la commune.

DÉLIBÉRATION N°22-2019 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif de l'assainissement de l'année 2018 dégage au 31/12/2018 :

- un excédent de fonctionnement de : **157 727.66 €**
- un excédent en investissement de : **31 273.79 €**

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance du résultat, **DÉCIDE**, à l'unanimité,

- D'inscrire au compte 002 de la section de fonctionnement la somme de **100 000 €**.
- D'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de **57 727.66 €**
- De reporter l'excédent d'investissement de **31 273.79 €** au compte 001 de la section d'investissement

DÉLIBÉRATION N°23-2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « ASSAINISSEMENT »

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2019 « Assainissement » chapitre par chapitre, qui s'établit de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, un total de : **193 390.00 €**
- En section d'investissement, en dépenses et en recettes, un total de : **114 316.45 €**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le budget primitif 2019 de l'assainissement.

DÉLIBÉRATION N°24-2019 : PERSONNEL COMMUNAL : OCTROI D'UN CADEAU A UN AGENT PARTANT A LA RETRAITE

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin d'offrir un cadeau à un agent partant à la retraite. L'idée est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'offrir un cadeau sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 200 € à l'agent technique partant à la retraite Mr Didier ANDRÉ
- **AUTORISE** le maire à signer tout document découlant de cette décision

DÉLIBÉRATION N°25-2019 : MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FETES : APPROBATION AVENANTS DES HONORAIRES DU BUREAU D'ETUDES QUALICONSULT POUR LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS

Nomenclature : 1.1

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n°40-2017 du 6 juillet 2017 approuvant la proposition tarifaire du bureau d'études QUALICONSULT pour une mission de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes.

- Mission contrôle technique : 2 484 € HT
- Mission SPS : 2 160 € HT

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une proposition modificative de leurs honoraires du fait que la durée effective des travaux a été prolongée de 4 mois.

- Mission contrôle technique : avenant de 993.60 € HT soit un montant total des honoraires de 3 477.60 € HT.
- Mission SPS : avenant de 987 € HT soit un montant total des honoraires de 3 147 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** lesdits avenants concernant la mission de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes et **AUTORISE** le maire à les signer.